

Commission des états généraux sur l'Éducation

## **LA QUESTION DU CÉGEP**

- La question est surdéterminée**
- Que faire?**

*Dossier préparé par Paul Inchauspé*

Montréal, le 20 décembre 1995

## **1 - La question du cégep, une question surdéterminée**

Le cégep occupe une position charnière dans l'ensemble du dispositif éducatif.

Ordre indépendant, placé entre deux ordres, celui du secondaire et celui de l'universitaire, il pose des problèmes d'articulation avec les ordres limitrophes: articulation entre les études professionnelles du secondaire et les études techniques du collégial, articulation entre les études du second cycle du secondaire et les études du collégial, articulation entre les études préuniversitaires du collégial et les études universitaires.

Se distinguant des pratiques courantes d'organisation des études, il n'est pas souvent considéré comme légitime. Il est à cheval sur deux ordres qui veulent le désarçonner. En effet, au Québec, les études secondaires ne qualifient pas pour les études universitaires alors que presque partout ailleurs elles le font. Les formations de métiers (enseignement professionnel du secondaire) et les formations de techniciens (enseignement technique du collégial) ne sont pas rassemblées sous la même responsabilité alors que le plus souvent ailleurs elles le sont.

Ce type de dispositif éducatif a par ailleurs des avantages, mais les problèmes particuliers d'articulation qu'il pose avec les ordres limitrophes fait que la question du cégep est surdéterminée. Le cégep est actuellement convié à se présenter à la barre pour se défendre sur quatre points:

1.1 Problème **financier**. Le coût moyen par élève du cégep est de 1 000 \$ supérieur à celui de l'élève du secondaire et de 5 000 \$ inférieur à celui de l'étudiant universitaire. Mais certains pensent que:

- le coût d'une douzième année ramenée au secondaire coûterait moins cher;
- en plaçant cette douzième année d'études au secondaire, on économiserait les prêts et bourses des étudiants de douzième année au cégep;
- les coûts privés (transport, logement) seraient réduits puisqu'une douzième année serait donnée dans des écoles proches dans les régions de faible densité de population;
- la rassemblement de la formation professionnelle et technique pourrait diminuer les coûts de dédoublement des deux réseaux;

- le bas taux de diplomation du cégep pourrait être résorbé au moins pour la douzième année et cela coûterait donc moins cher.

*Note:* Des études auraient été faites lors des travaux de la Commission parlementaire portant sur la réforme des cégeps. Elles démontreraient que le démembrement du cégep (douzième année au secondaire, treizième année à l'université) ne permettrait pas de réaliser d'économies!

## 1.2 Les problèmes d'**orientation**.

L'existence d'un ordre placé entre le secondaire et l'université aurait des effets sur l'orientation. C'est ce dispositif qui expliquerait les phénomènes constatés suivants:

- le jeune du secondaire ne pense pas que le sort de ses études universitaires se joue au deuxième cycle du secondaire, mais au cégep et qu'on peut toujours se rattraper. Or, les corrélations les plus fortes qui permettent de prédire le succès à l'université sont les résultats du secondaire IV et V (l'Université de Montréal vient de faire entrer cet élément dans le calcul de la cote Z);
- les choix vocationnels sont reportés de la troisième à la cinquième année du secondaire, puis à la fin des études préuniversitaires du cégep. Ceci expliquerait le phénomène de flanage, de changement d'orientation par essais et erreurs;
- la sélection par l'échec. Tout le système donne sa chance au coureur, le manque de rigueur qu'avait le programme de sciences humaines permettait dans le dispositif d'entretenir l'illusion de réussite d'études universitaires. Et l'université dans certaines de ses facultés continue à entretenir la même illusion, car le système de financement pousse à maximiser le recrutement. D'où des détours coûteux individuellement et collectivement qui aboutissent à des impasses ou produisent des cheminements avortés. Résultats: réorientation ou élimination par découragement, ou échec;
- l'allure générale du système entraînerait des bas taux de diplomation "dans les délais".

*Note:* Cette question d'orientation est une question difficile, car elle se jumelle avec la sélection préalable qu'on se refuse à faire. C'est sûr que l'existence du cégep produit ces effets systémiques, et

ils ne disparaissent pas à l'université, mais je voudrais dire deux choses:

- le système a été justement constitué pour permettre ce mode d'orientation par essai et erreur parce qu'il y a dans notre société un report du choix vocationnel et une hésitation plus grande pour faire ce choix;
- le système du cégep pousse à une fréquentation plus massive du niveau d'une treizième année. S'il n'existait pas, on aurait une fréquentation massive de la douzième année. Mais la déperdition pour des études universitaires risquerait d'être plus grande.

Aussi, je ne pense pas qu'on puisse, sur la seule base de l'orientation, mettre en cause l'existence de l'ordre du cégep. Il y a trop de risques. Cependant, des actions doivent être entreprises au cégep et au deuxième cycle du secondaire pour contrer les effets négatifs du système. Des actions ont été prévues lors de la réforme des cégeps: renforcement du programme de sciences humaines, ticket modérateur (taxe à l'échec), session d'orientation et de mise à niveau, financement en fonction de l'heure/élève effectivement suivie en cours, etc. Que donneront ces mesures?...

### 1.3 Les problèmes de **curriculum d'études**.

Ce sont des problèmes d'articulation avec les deux ordres limitrophes.

Les questions posées concernant l'articulation avec le secondaire sont:

- l'effet des préalables du collégial sur le deuxième cycle du secondaire;
- l'articulation inexistante entre les programmes de formation professionnelle du secondaire et les programmes techniques du collégial;
- la détermination des éléments devant être comptabilisés pour l'obtention du DES. La fourchette actuelle est trop grande (de 130 à 168 unités) et les cours du secondaire IV et V n'y ont pas une place assez importante.

Les questions posées concernant l'articulation avec l'université sont:

- la diversité de formation variable selon les cégeps et constatée à la sortie des programmes préuniversitaires par l'université;
- l'effet des préalables de l'université sur les programmes préuniversitaires et techniques;

Ce sont aussi des problèmes concernant la formation générale devant être offerte au collège et l'équilibre entre la formation générale et la formation spécialisée. Ces questions touchent aussi la structure des programmes collégiaux, la manière dont les différents types de cours sont agencés. Elles touchent aussi les mécanismes de sanction des études.

*Note:* Les questions concernant les curriculums ne peuvent être évitées. Elles sont indépendantes du fait que le cégep existe ou non comme ordre spécifique. Dans le contexte du cégep comme ordre spécifique, elles prennent cependant une coloration particulière. Ces questions ont été abordées et réabordées pendant vingt-cinq ans pour le réseau des cégeps (Rapport Roquet 1970-1971, Nouveau régime pédagogique 1972, Rapport Nadeau 1975, Rapport GTX 1978, Livre blanc sur le projet du gouvernement à l'endroit des cégeps 1978, Rapport du Conseil des collèges sur l'enseignement collégial, des priorités pour un renouveau de la formation 1992, Mesures de renouveau de l'enseignement collégial Avril-Juin 1993). Il y a saturation et logomachie. On ne peut pas aborder ces questions comme si tout cela n'avait déjà été dit. Mais il ne faut pas pour autant fermer le débat.

#### 1.4 Les problèmes de **structure**.

Parmi les problèmes soulevés par la structure actuelle, on trouve le plus souvent ceux-ci:

- la difficulté de l'harmonisation des formations professionnelles secondaires et de formations techniques collégiales, situation de nature à engendrer des rivalités;
- les risques d'homogénéisation entre les filières technique et préuniversitaire coexistant dans les cégeps alors qu'elles remplissent des rôles différents;
- le développement de certains certificats universitaires sur des terrains qu'occupe le collégial technique;

- la tendance à considérer le collégial comme le couronnement du secondaire. D'où l'incapacité de concevoir que des niveaux de formation d'enseignement technique de quinzième ou seizième année d'études puissent, dans certains secteurs, se donner au cégep selon l'exemple des collèges allemands ou anglais. D'où l'incapacité de concevoir qu'une implication plus grande du cégep soit possible dans certains programmes d'études universitaires selon l'exemple des collèges américains (des *junior colleges* ou des collèges communautaires offrent un "*associate degree*" obtenu après deux ans d'études après la douzième année et, en complétant ces deux ans d'études dans des universités d'état, on obtient le baccalauréat).

*Note:* Les deux premiers problèmes ont été pris en main et des dispositions ont été prises pour les régler. Travaux d'harmonisation et de rationalisation entre le secondaire et le collégial. On se parle. Mais aboutira-t-

on? Différenciation très nette relativement aux responsabilités des établissements pour l'élaboration des programmes techniques et préuniversitaires. Les deux autres questions restent pendantes.

## **2 - Que faire dans les États généraux relativement à ces questions?**

### **2.1 Pour les problèmes financiers.**

Je ne sais si on peut avoir des informations exactes sur ces coûts.

Même si le démembrement des cégeps produisait un avantage financier - ce qui n'est pas certain - ce n'est pas la seule question qui devrait intervenir pour prendre une telle décision. D'autant plus que si on utilise le cégep comme alternative à l'université dans certaines situations, on peut faire des économies de coût de système.

On n'a pas un terrain assez solide pour mettre cette question en jeu.

### **2.2 Pour les problèmes d'orientation.**

C'est une question importante à cause de la sensibilité sociale à cette question dans des périodes d'austérité. Indépendamment des coûts de système, il y a aussi les coûts individuels pour les jeunes qui s'autoéliminent par découragement.

Mais aborder cette question avec justesse et de façon proactive est difficile. En tout cas, elle ne peut être résolue magiquement par suite de l'abolition du cégep (douzième année au secondaire, treizième année à l'université). En effet:

- si l'existence du cégep et les règles de son régime pédagogique ont un effet de système sur l'amplification de ce phénomène, elles ne sont pas les seules. Le secondaire aussi y a sa part et l'université aussi. À l'université comme au cégep, 30 p. cent des élèves changeraient d'orientation. Le système universitaire analogue à celui cégep: promotion par matière, construction modulaire des cours, diplomation par accumulation de crédits, offre d'une grande variété de programmes... produit les mêmes effets;
- il faut mettre en rapport les inconvénients de ce système par rapport à ses avantages relativement à l'insertion professionnelle. Des systèmes d'étude qui ne favorisent pas le changement d'orientation par des règles

- pédagogiques offrant une grande multiplicité de programmes ont des problèmes d'ajustement de l'offre de formation par rapport aux besoins du marché du travail. Ce qui n'est pas le cas de notre système;
- au delà des effets systémiques, il y a relativement à cette question des attitudes par rapport à la sélection. Traditionnellement, la mentalité américaine ne veut pas de sélection préalable, la loi du libre marché doit jouer, il faut laisser se chance au coureur. Je ne suis pas sûr que même ceux qui déplorent les parcours erratiques dans les études accepteraient de remettre en cause radicalement un système basé sur des attitudes de libre choix. Faut-il mettre cette question en débat?
  - au niveau collégial et aussi à l'université, dans bien des programmes généraux, il y a moyen d'obtenir plus de diplômés dans un temps plus réduit sans changer significativement la qualité de la formation. Pour réussir à avoir son diplôme, il faut réussir chacun des cours; le défaut de réussir un cours même par une très minime marge contraint à le reprendre. Or on peut, dans un autre système de sanction des études, être diplômé en ayant obtenu la moyenne générale sur l'ensemble des notes avec un seuil minimum de notes pour chacune des matières. Les collèges classiques procédaient ainsi et encore maintenant la faculté de droit de l'Université de Montréal. Cette question doit-elle être mise en débat?

### 2.3 Pour les problèmes de **curriculum**.

Il faut prendre acte des faits suivants:

- les débats autour de la formation que doivent donner les cégeps durent depuis vingt-cinq ans. Ces débats n'ont pas été inutiles, ils ont permis de préciser la visée de la formation collégiale, la formation fondamentale, "cette formation se préoccupe de la rigueur de la pensée, du sens critique, de la méthode de travail, de la conscience historique; elle vise la maîtrise des principes, de la démarche propre aux disciplines, des concepts de base et des lois qui permettent de saisir l'essentiel d'un savoir et de le situer dans une culture" (Rapport Nadeau). La formule est de la plume de Paul-Émile Gingras. Elle a eu tellement de succès que tous les ordres revendiquent le privilège de donner une formation fondamentale!! Ce n'est donc plus la marque distinctive du réseau collégial. Et depuis la glose sur cette notion prolifère.
- en 1992, le Conseil des collèges a relancé la question de la réforme du curriculum du collégial. Il a opté pour une formation plus générale pour tous, quels que soient les programmes. "À la lumière de ses analyses



et des consultations qu'il a menées, le Conseil des collèges en arrive à la conclusion que la composante de formation générale n'a pas atteint un état optimal à l'enseignement collégial et que le moment est venu de le renforcer pour que les élèves aient toutes les chances raisonnables d'acquérir une formation générale solide et conforme aux exigences d'aujourd'hui et de demain. Pour réactualiser, renforcer et élargir sérieusement la formation générale, il paraît indiqué de restructurer l'espace qu'occupent actuellement les cours obligatoires et les cours complémentaires. À cet égard, des progrès nets et mesurables doivent être accomplis pour que tous les élèves acquièrent au collégial une solide formation sur les thématiques suivantes: littérature et langue en tant qu'outils de communication et de pensée, valeurs morales et éthiques, langues modernes, grandes questions de société relevant des sciences humaines (institutions sociales, problèmes contemporains, ouverture au monde, diversité culturelle), culture scientifique et technique (Conseil des collèges, *L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation*). Le gouvernement a accepté ces orientations et les a traduites dans les règlements des études. Des lobbys disciplinaires sont depuis en action pour faire reprendre des dispositions qui les défavorisent. Le ministre Garon les a écoutés. Est-il opportun de reprendre les débats? Pour moi, non;

- on constate qu'un certain nombre de forces poussent à faire des programmes préuniversitaires du collégial des programmes de conception de formation générale. Initialement, c'étaient des programmes qui visaient une formation générale et une formation spécialisée où le choix de cours par l'élève était important. Les programmes préuniversitaires ont tendance maintenant à devenir, comme l'était déjà le programme en sciences, des programmes fermés aux cours préétablis par l'institution (profils dans les sciences humaines), augmentation des cours offerts à tous, diminution des cours complémentaires au choix. L'approche-programme va aussi dans le sens du renforcement de cette tendance comme les nouveaux formats de programmes implantés au collégial: DEC intégré, bac international. La demande universitaire va dans le même sens, elle veut que les finissants du cégep aient une formation générale plus solide. Il y a donc, relativement à la conception du programme d'études, une dérive secondaire indéniable des programmes préuniversitaires du cégep;
- corrélativement, on constate dans les universités une tendance à rapatrier les formations professionnelles qui se donnaient au premier cycle, aux deuxième et troisième cycles, suivant la tendance américaine. Du même coup, les baccalauréats tendent à devenir plus généraux, voire des baccalauréats de type "*liberal arts*". Il y a donc un

rapprochement de la problématique de la formation et de la conception du curriculum entre l'université et le préuniversitaire de cégep. Cette situation est intéressante, car la recherche de solutions pour régler l'articulation entre le collégial et l'universitaire tournait en rond. L'université se plaignant de ce que les formations à la sortie du cégep soient diverses, les collèges essaient de déterminer les seuils de sortie de leurs programmes en concertation avec les universités. Or, cette tâche s'avère difficile, car les attentes des universités à l'entrée à l'égard des étudiants venant des cégeps sont diverses parce que leur conception de la formation visée par le baccalauréat est diverse. Si on veut pouvoir établir un continuum effectif d'étude 2 + 3 (collège et université) selon la demande des universités et le souhait des collèges, il faut travailler à établir d'abord les seuils de sortie visés au terme de ces cinq ans d'études. Cette question doit être soumise au débat. D'autant plus qu'elle peut avoir des effets sur la structure;

- les problèmes d'articulation secondaire-collégial sont pris en main dans la proposition d'établissement d'une filière de formation professionnelle intégrant la formation générale après la neuvième année. Et la question des préalables au collégial dans les propositions de différenciation du deuxième cycle de secondaire;
- l'intégration d'une formation générale dans la formation technique, parce que trop copiée sur la formation voulue au secteur préuniversitaire pose problème. Il faut poser la question: doit-elle être adaptée aux intérêts, aux styles d'apprentissage ou bien doit-elle faire partie intégrante de la formation spécialisée au lieu d'être une composante distincte du programme?

*Note:* Je n'arrive pas à placer le problème du curriculum du collégial dans les limites de cet ordre. Parce que ça a été essayé pendant vingt-cinq ans, et le spécifique du collégial est aussitôt revendiqué par les ordres limitrophes. Parce que les liens avec les "voisins" systémiques sont primordiaux pour les ordres "charnières" s'ils ne veulent pas être pris en "sandwich".

#### 2.4 Pour les problèmes de **structure**.

Le même principe s'applique pour les problèmes de structure, ils ne peuvent être regardés en soi, ils dépendent de l'organisation des ordres limitrophes. Trois questions se posent:

- faut-il dissocier le préuniversitaire du technique dans des institutions séparées? Les avantages de la cohabitation ou de l'association sont

tellement évidents que si on enlève les rigidités d'un régime pédagogique commun pour deux réalités qui doivent évoluer dans leur zone propre, personne n'aura intérêt à la séparation. Faut-il poser la question? Je ne le crois pas;

- faut-il envisager le rapatriement sous une même juridiction de l'enseignement professionnel du secondaire et de l'enseignement technique du collégial? Je ne suis pas sûr que ce soit là la tâche la plus urgente si on veut redessiner la formation professionnelle du secondaire à partir de la dixième année en y intégrant la formation générale. Faut-il poser la question? Je n'en suis pas sûr;
- faut-il envisager la possibilité que les cégeps jouent mieux des rôles d'appoint en enseignement supérieur? Ils ont été créés pour décentraliser l'offre de services en enseignement supérieur. Ils ont étendu le spectre de leur intervention: transfert technologique, implication communautaire en région. La demande accrue en enseignement supérieur conduit tous les pays à diversifier et à décentraliser l'offre de formation. L'université n'est pas dans ce contexte le seul outil d'intervention. Des formations techniques dépassant la quatorzième année peuvent s'avérer nécessaires dans certains secteurs, le cégep technique peut être appelé à remplir cette fonction. On peut voir l'intérêt (décentralisation, coût, charge et statut des professeurs) qu'ici ou là une partie de la formation universitaire de premier cycle soit assurée par tel ou tel cégep selon le modèle américain. Et cela devient possible dans un contexte de curriculum de cinq ans ( 2+3 ou 3+2). Il faut donc poser la question sur les possibilités de développements ultérieurs des services d'enseignement supérieur organisés autrement. Tous les pays occidentaux se posent ces questions.

Dans ce contexte, ne faudrait-il pas aussi poser la question iconoclaste du rapatriement d'une douzième année au secondaire et de l'établissement au cégep après la douzième année de deux années du premier degré d'un baccalauréat de quatre ans et d'un enseignement technique ou technologique de deux à quatre ans? Moi, j'oserai. C'est la forme d'organisation que l'avenir imposera. Tous les pays cherchent actuellement des solutions dans cette direction. Mais ébranle-t-on trop le temple?